



# Réunion de concertation

9 juillet 2015

Au Domaine du Ciran (Ménéstreau en Villette)

- Participants et excusés : voir feuille d'émargement ci-après
- Equipe de Dysperse représentée par Christophe Baltzinger, Bertrand Sajaloli, Mathilde Menon et Yves Froissart

**Noter la date du 12 décembre après-midi, au Domaine de Chalès, pour une restitution finale des résultats de Dysperse.**

Rappel des trois questions posées par Dysperse :

- 1. Comment l'engrillagement s'est immiscé dans le paysage en Sologne ?**  
Tâche 1 Origine de l'engrillagement à l'échelle de 2 communes
- 2. Comment l'engrillagement en Sologne affecte le fonctionnement de l'écosystème forestier ?**  
Tâche 2 Effet de l'engrillagement sur la mobilité du cerf  
Tâche 3 Effet de l'engrillagement sur les populations d'ongulés sauvages, la flore et l'avifaune
- 3. Comment cela se répercute en termes de services rendus par l'écosystème forestier ?**  
Tâche 4 Effet de l'engrillagement sur les services rendus et dynamiques sous-jacentes  
Tâche 5 Conséquences pour des démarches participatives futures sur la gestion de l'engrillagement

Tâche 1 : L'analyse historique des communes de Ligny le Ribaut et Marcilly en Gault (engrillagement et paysage foncier et humain), qui a bien avancé (non encore terminée)

**Présentation :** par Bertrand Sajaloli

Méthode de travail :

- cartographie numérique(SIG) de l'évolution des sols, depuis le cadastre napoléonien, les cadastres révisés (1940 Marcilly-en-Gault et 1955 Ligny), différentes campagnes de photographies aériennes, jusqu'au cadastre contemporain (2014)
- Comparaison entre l'engrillagement il y a 8 ans et aujourd'hui à Ligny à partir des relevés effectués en 2007 par l'ONCFS (23 km de clôtures) , ceux d'Y. Froissart en 2011 et de nouveaux relevés GPS 2015 ( près de 30 km de clôtures de plus d'1.20m),
- enquêtes de terrain (16 entretiens) sur la motivation à poser des clôtures...

## Premiers résultats

Dans la question des paysages de Sologne, il faut se situer à la fois dans le temps long d'évolution des paysages et le temps court de la clôture...

- ➔ A Ligny le Ribault,
  - disparition de l'agriculture et de l'élevage depuis 1950 avec enrichissement des parcelles de prés et orientation cynégétique grand gibier. Moins de 5% de l'espace est resté identique depuis 1823, et moins de 20% depuis 1950, avec omniprésence actuelle de la forêt.
  - En 1955, on observe un réel équilibre « agrosylvocynégétique »
  - Morcellement des anciens grands territoires de chasse par suite des héritages
- ➔ A Marcilly en Gault : depuis 1940, évolution analogue par extension de la forêt et disparition de l'activité agricole
- ➔ Facteurs favorisant le développement des clôtures :
  - à partir de phrases relevées lors d'entretiens : organisation de chasses commerciales, division des propriétés par héritage, éviter toute intrusion, se sentir chez soi et protéger sa vie privée, quiétude avec le voisinage, diminuer le contrôle des Fédérations Départementales des Chasseurs, éviter les dégâts de sanglier autour de la maison....
  - recherche du lien entre présence de clôtures et certains critères : superficie de la propriété, profil du propriétaire, nature de la propriété - privée ou société. Les grandes propriétés sont moins encloses, les propriétés privées davantage que celles gérées par des sociétés...
- ➔ Facteurs motivant un refus de s'enclore :
  - Pratique de la chasse à courre
  - Questions liées à l'éthique de la chasse
  - Valorisation d'espaces en lien avec l'écotourisme
  - Ne pas confisquer la nature
  - Coût élevé de la clôture et de son entretien
  - Réglementations municipales limitant la hauteur à 1,2m
- ➔ Essai d'une typologie développant les raisons de s'enclore

## Discussion :

**Marc Laporte (CRPF)**: dire « clôtures, engrillagement », ne signifie pas « propriétés closes ». Enclos et linéaires sont des réalités différentes. Les enclos sont minoritaires. Pourquoi un linéaire ? le long des routes, pour la sécurité routière, les chiens, le gibier, l'évitement de la fréquentation touristique (champignons...), et les conflits d'usage entre deux territoires de chasse...

**Emmanuel Régent (SNE)**: il faut considérer aussi la grande différence de hauteurs entre clôtures. La hauteur est un élément qui marque fortement un paysage, en créant cet « effet Auschwitz » qui défigure la Sologne.

**Gérard Monot (propriétaire et veneur)**: le linéaire, ou la hauteur inférieure à 1,2m restent soumis à la Loi. Par ailleurs, clore ne veut pas dire enclore.

... : Les zones encloses de façon réglementaire représentent 3 ou 4% de la surface.

**Bertrand Sajaloli** : le discours sur les « enclos » est celui des propriétaires, que nous avons repris tel quel.

**Marc Laporte** : il y a trois plans de chasse départementaux, les enclos sont comptabilisés à part. Ceux qui disent qu'ils veulent échapper à la réglementation de la chasse sont « ultraminoritaires ».

... (**FDC 45**) : On peut faire le lien « enclos=chasse commerciale », ailleurs, ce ne sont jamais des enclos.

**Bertrand Sajaloli** : les gens parlent d'enclos, c'est pour eux un terme flou, même si les gens sont eux-même au clair.

**Denis Debenest (FDC41)** : Pour diminuer le contrôle des Fédérations en mettant une clôture, il y a chantage de la part du propriétaire... mais il y a ceux qui se retrouvent clos malgré eux et qui déplorent les clôtures... il n'y a pas que les veneurs qui disent qu'il faut « maintenir ouvert » le paysage...

**Jean-Claude Gimonet** : lui-même, petit propriétaire en Sologne, se trouve enclos par choix de ses voisins, et il connaît nombre de propriétaires qui sont enclos, au moins partiellement, contre leur volonté.

**Aude Bouron (FRC Centre)** : le refus de s'enclore pose la question des termes, s'agit-il d'engrillagement (grillage), ou de clôture (constituée fréquemment de barbelé) ?

**Marc Laporte** : il faut distinguer « propriété close » et « propriété partiellement clôturée ».

**Richard Wistourky (GIC Cosson)** : en ce qui concerne le sanglier, son développement conduit à celui des clôtures d'1m 20 de hauteur, qui restent juridiquement des enclos « ouverts », mais qui capturent de fait les sangliers.

**Gérard Monot** : Laurent-Perrier a couronné les veneurs d'Île de France, qui ont su aménager des passages à gibier qui sont aussi utiles aux équipages, des clôtures utiles en certains lieux où circulent plus de 3600 véhicules jour, et qui limitent les « emm...deurs » dont il vaut mieux qu'ils soient enclos. Pour ce qui concerne le droit de suite, ceci concerne uniquement un animal mortellement blessé.

## Tâche 2 Les effets de l'engrillagement sur les ongulés sauvages (collisions avec la grande faune, déplacements du cerf et graines transportées, variabilité génétique des populations de cerfs)

### 2.1 Collisions avec la grande faune

Point présenté par Christophe Baltzinger

Le mot « clôture » utilisé ici signifie « grillage ».

Les données sur ce point proviennent du Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires (FGAO) et de la Gendarmerie Nationale. Elles représentent bien entendu une vision partielle de la réalité, mais ces chiffres existent, que peut-on en retirer, c'est une question qui avait été maintes fois exprimée en Sologne.

- **Evolution dans le temps** : les accidents se produisent quand les animaux se déplacent davantage, et quand le trafic est le plus intense.
- **Conditions environnementales favorisant ou non les accidents** :
  - o Risque + : Routes à 1 chaussée : 90km/h, visibilité réduite, absence de clôtures de protection, trafic reste élevé
  - o Risque - : Intensité du trafic : effet de barrière au-delà d'un certain seuil
  - o Pas de risque accentué : en forêt
  - o Présence de clôtures non franchissables : diminue les collisions pour le cerf mais les augmente pour le sanglier, pas d'effet pour le chevreuil

**Discussion** :

**Marc Laporte** : que désigne ce terme voies « à une chaussée » ?

**Christophe Baltzinger** : Il s'agit d'un terme d'équipement consacré

**Gérard Monot** : la Nationale 20 est rarement franchie par les animaux, on peut le constater.

**Marc Laporte** : où se situe la limite (en termes de trafic) que ne franchissent pas les animaux, y a-t-il des seuils ? 2500 véhicules jour ?

**Emmanuel Régent** : les habitués savent en général où passent les animaux...

**Gérard Monot** : il faut engrillager la D926 et créer des passages de gibier formant des corridors de 400 m de large, avec vitesse réduite pour les véhicules (radars).

**Marc Laporte** : voir comment ça se passe en forêt de Fontainebleau : on oriente le gibier vers des points de passage signalés pour les voitures.

**Stéphane Hippolyte (CEN Centre)**: On n'observe pas d'effet « Brame » dans ces endroits ?

**Marc Laporte** : non

... : peut-on déterminer les corridors en relation avec les collisions ?

**Mr Riotton-Roux (ONCFS)** : avec la FDC, nous avons procédé à des relevés systématiques des lieux de collisions avec le gibier, ce qui constitue l'information du « réseau ongulés sauvages », qui a utilisé lui aussi les données de la FGAO (la FDC 45 a les fiches).

**Aude Bouron** : la Fédération régionale des Chasseurs a des cartes de couloirs de circulation, disponibles sur le site Carmen. (<http://www.oncfs.gouv.fr/Cartographie-ru4/Le-portail-cartographique-de-donnees-ar291>)

**Marc Laporte** : Ce sont ces cartes qui ont servi à Fontainebleau.

## 2.2 Engrillagement et utilisation de l'habitat par le cerf

Christophe Baltzinger :

A l'échelle du fonctionnement d'une population de cerf (~ 2000 ha), nous avons étudié la répartition des animaux au sein du paysage à partir d'indices de présence.

Selon les types d'éléments du paysage

- type de couvert végétal,
- régime de propriété et accès,
- présence de grillages,

on a analysé l'utilisation de l'habitat par le cerf, selon

- les besoins alimentaires : influencés par le type de couvert végétal et de façon moindre par le régime de propriété (public/privé) et l'accès
- les besoins en tranquillité des animaux : influencés par les trois types d'éléments du paysage

On a trouvé :

- Plus de couchettes à l'intérieur des clôtures qu'à l'extérieur
- Les couchettes à l'extérieur sont plus abondantes quand le couvert végétal est plus développé

La répartition des animaux dépend essentiellement donc du sentiment de sécurité (valeur refuge, risque de dérangement réduit)

**Discussion :**

**Gérard Monot** : les déplacements du cerf ont été analysés dans cette étude, notamment dans un secteur que je connais bien. Dans la partie nord, c'est un ancien parc, ouvert à présent. Les animaux restent là, même après ouverture. Dans la partie sud, ce sont des lambeaux de grillage... qui permettent néanmoins de préserver des endroits calmes. Dans la partie au centre, qui correspond à la forêt domaniale de Vierzon, le milieu est tranquille, mais l'ONF voudrait réduire la population des animaux. On observe une « philopatrie » des femelles, un déplacement des mâles, il y a également dispersion juvénile et dispersion à l'époque de la reproduction.

## 2.3 Génétique

Christophe Baltzinger remercie les DDT et les chasseurs pour les 388 cerfs échantillonnés.

- 25% des cerfs analysés sont considérés comme introduits.
- L'autoroute A71 a un fort effet fragmentant, « expliquant » 20% de la variabilité génétique, moins de 5 individus étant récemment passés d'est en ouest et dans le sens opposé.
- Le trafic routier n'explique rien
- Ouest A71, abondance et hauteur des grillages affectent la dispersion du cerf (1%)
- Est A71, les ruptures de continuum forestier limitent la dispersion du cerf

#### **Discussion :**

**Gérard Monot** : *un quart des cerfs seraient introduits en Sologne. A Chambord, des cerfs issus des pays de l'est ont été importés.*

**Marc Laporte** : *il convient de comparer avec l'étude de Mr Xavier Legendre sur les 6 départements de la région Centre incluant 4 zones en Sologne. Le but de cette étude était de voir quels échanges se font entre les massifs forestiers, sur la base de 2400 échantillons de cerfs. (Résultats : revue Vénérie, revue Faune Sauvage n°307 (ONCFS)) (« La génétique du paysage : origine et flux de dispersion des populations de cerfs en région Centre »).*

### Tâche 3 : Effets directs et indirects de l'engrillagement sur des communautés de sous-bois (végétation, oiseaux nicheurs)

Présentation Christophe Baltzinger

L'engrillagement partiel est un outil de chasse plus que l'enclos. Il y a des densités différentes dans les enclos étudiés.

### 3.1 et 3.2 Engrillagement, ongulés et végétation

**Objectifs:** Evaluer comment les pratiques de gestion des populations d'ongulés sauvages dans et hors enclos de chasse influent sur les niveaux de populations et comment cela se répercute sur la diversité du sous-bois forestier.

- Ces résultats proviennent d'une analyse détaillée de la végétation et du milieu sur des « placettes » en secteur forestier résineux ou feuillus.
  - o 19 propriétés,
  - o 5 placettes par propriété.
  - o 9 propriétés ouvertes,
  - o 10 clôturées, dont 4 entièrement. Sur les 4 entièrement, deux sont à densité élevée de grands animaux, deux à densité faible.

#### Rappels des principales conclusions

- Densités d'animaux généralement plus élevées dans les propriétés clôturées, mais pas toujours.
- La pression exercée par les ongulés sauvages est un facteur important de la structuration de la végétation du sous-bois en Sologne, mais pas le seul (autres facteurs par exemple l'histoire de la parcelle ...)
- Effet négatif de la pression d'herbivorie sur l'abondance (recouvrement) des arbres et des arbustes, mais pas d'effet observé sur la diversité des arbres et arbustes.
- Effet positif sur l'abondance et la diversité des herbes graminacées et les herbes non-graminacées (dicotylédones herbacées), effet associé principalement aux espèces dites « non-forestières » (typiques des milieux perturbés, zones rudérales).
- Très peu d'espèces patrimoniales dans les relevés.

Cerf, chevreuil et sanglier par leurs déplacements, transportent et dispersent des graines sur des distances supérieures au kilomètre :

- par le transit digestif (endozoochorie)
- dans leur pelage, sous les sabots (épizoochorie)

Ils transportent principalement des espèces de milieux ouverts où ils s'alimentent, cela représente environ 15% des espèces disponibles (chiffres obtenus en forêt de Montargis et sur le massif de Lorris en *forêt d'Orléans*).

#### Discussion :

*.... : avez-vous pris en compte la nature du sol, du couvert végétal ?*

**Christophe Baltzinger :** *oui, nous avons intégré un facteur « historique », la surface « terrière » qui est la surface occupée par les arbres, plus la surface terrière est élevée plus elle bloque l'accès de la lumière au sol et sous-bois forestier.*

### 3.4 et 3.5 Effet des cervidés et sanglier sur la végétation et les oiseaux

44 espèces d'oiseaux répertoriées sur 300 points d'écoute, à 5 observateurs

- Pas de différence de taux de retournement des sangliers entre propriétés closes et ouvertes du fait d'une très forte variabilité entre placettes
- Pression d'herbivorie plus forte en propriétés closes qu'ouvertes

- Richesse spécifique des oiseaux, nombre total d'oiseaux ou par groupes (sauf nichant au sol et dans la canopée) plus forts quand le recouvrement arbustif est le plus élevé.
- **Une pression d'herbivorie et/ou retournement du sol + forts, et un recouvrement en graminées plus fort (propriétés closes à densités ongulés élevées) correspond à des densités observées plus élevées pour des passereaux nichant au sol : Pipit des arbres, Pouillot fitis, Pouillot siffleur, Pouillot de Bonelli...**
- Pas d'effet des ongulés sauvages et des clôtures sur les autres groupes d'oiseaux en fonction de leur alimentation ou de leurs sites de nidification
- **Les densités d'oiseaux qui nichent dans la strate arbustive (Pouillot véloce, Fauvette à tête noire, Troglodyte...) sont plus élevées quand le recouvrement en arbustes est plus élevé, mais nous n'avons pas pu mettre en évidence de liens significatifs en cascade entre l'effet des cerfs sur la végétation et l'effet de la végétation sur les oiseaux qui en dépendent.**

## Tâche 4 : Analyse des enquêtes sur les « services écosystémiques » (services rendus par les milieux forestiers de Sologne) considérés comme importants par les acteurs et usagers de la Sologne

4.1 Comment l'engrillagement en Sologne questionne-t'il les valeurs associées à la forêt ? - recherche exploratoire sur l'interaction homme-nature dans le contexte de la propriété privée – (M2 Juliette Mouche et thèse Marie Baltzinger)

4.2 Ateliers avec 3 groupes : acteurs, services et dynamiques

4.3 Effets de l'engrillagement sur les services rendus (déduts du volet écologique)

### Discussion et questions sur les «services rendus » :

**Jean-Claude Gimonet** : La Sologne est le fruit des interactions « homme-nature », malheureusement, on se fixe sur ce qui est « visible » en premier, à savoir l'engrillagement. Lui-même a accueilli en Sologne des groupes venus de toute la France, et ceux-ci lui renvoient sans cesse leur perception du territoire polluée par ces clôtures et ces miradors...

**Christophe Baltzinger** : l'étude de Juliette Mouche a été effectuée auprès de « solognots », on lui a exprimé l'intérêt des clôtures pour limiter le déplacement des gens et des animaux, la conséquence est néanmoins une artificialisation du milieu.

**Pierre Aucante** : quelle place donnez-vous au rapport de Juliette Mouche ? (je l'ai relu hier, très intéressant).

**Christophe Baltzinger** : oui, c'est intéressant. Ce stage a permis de mettre en évidence les liens des solognots avec la nature, et comment les clôtures interagissaient dans ces relations. Il y a eu aussi le film de Xavier Gasselin « une maille de trop », très marquant aussi, mais on peut regretter un certain nombre d'affirmations dans ce film non prouvées. Le stage de Juliette encadré par Marie Baltzinger a permis de poser les bases du travail de thèse de Marie.

**Muriel Cesbron (attelages solognots)**: et ne pourrait-on pas imposer des haies vives devant les grillages ?

**Emmanuel Régent** : Les PLU ont donné certaines indications sur la nature des clôtures.

**Christophe Baltzinger** : L'engrillagement partiel permet de manipuler les animaux bien davantage que les enclos qui représentent une faible partie de la surface et des animaux.

**Emmanuel Régent** : pour nous, le souci est la hauteur des engrillagements, qui nuisent à l'aspect visuel, c'est l'aspect « stalag »... et il y a aussi la fermeture du paysage par la forêt, ce qui est une réelle inquiétude.

**Marc Laporte** : le débat sur les clôtures n'est plus solognot, il est induit par la multiplication du sanglier en Brenne, dans les Landes, en Bourgogne, en Dordogne...

**Christophe Baltzinger** : nous avons fait une veille de presse, et nous trouvons très peu d'informations sur ces situations.

**Marc Laporte** : les gens parlent de ça, la « solognisation » de la Brenne.

... : Dans certains endroits du Loiret, nous avons une vraie « caricature » de cela, avec une multiplication de clôtures élevées.

**Marc Laporte** : Vous présentez un diagnostic nuancé des conséquences écologiques des clôtures, par contre, il reste que sur l'aspect paysager, celles-ci sont une entrave à l'expression de la nature, c'est du « psychologique-sociologique », c'est moins les aspects proprement « chasse » ou « nature ». C'est une question esthétique, philosophique...

**Christophe Baltzinger** : il reste tout de même un fait objectif au fait des grillage, sans parler des enclos, qui tient au fait de l'animal sauvage que l'on amène à pénétrer dans un espace partiellement clos, avec agrainage, et en adaptant la forme des grillages

**Muriel Cesbron** : Il faut mettre l'aspect paysager en lien avec la Marque Sologne et le tourisme.

**Marc Laporte** : avec la disparition des clôtures en Belgique, on note un regain des collisions, des dégâts en propriétés périurbaines, des dégâts en forêts... En Sologne, on n'y est pas encore, on est dans l'esthétique...

**Stéphane Hippolyte** : et comment pourrait-on envisager de « déclôturer » ?

**Emmanuel Régent** : on pourrait au moins mettre la clôture à plus de 10 mètres de la route...

**Richard Wistourky** : l'interdiction de la chasse dans les parcs serait déjà une bonne marche vers la disparition des clôtures...

**Jean Claude Gimonet** : la clôture est aussi liée à une certaine éthique de la chasse

**Richard Wistourky** : pour mettre au point cette étude, il vous a fallu en plus vous heurter à la difficulté de l'ouverture des portes des propriétés pour installer vos relevés... quel temps passé...

**Bertrand Sajaloli** : On a rencontré les mêmes problèmes lors de la négociation de Natura 2000 en Sologne, avec la difficulté à trouver des propriétaires qui acceptent de nous recevoir...

l'engrillagement percute d'autres relations, d'autres acteurs, cela signifie un état d'esprit...

**Pierre Aucante** : On peut comprendre la clôture comme « langage »... la clôture est constituée d'« éléments sensibles » et il faut voir où elles sont placées, et comment elles sont interprétées...

**Bertrand Sajaloli** : C'est une bonne piste. La violence est dans la confiscation de la nature par des grands via des clôtures, privatisant une nature « res nullius », et ceci constitue une agression...

... (**Loiret**) : le propriétaire est responsable chez lui.

**Marc Laporte** : et il y a conflit entre intérêt public et intérêt privé...

**Yves Froissart** : il faut reconnaître d'un autre côté la responsabilité du propriétaire dans la gestion et l'entretien de sa propriété, ce qui peut avoir une valeur de service dont bénéficie la communauté, en conjuguant l'intérêt bien compris du propriétaire et le respect des écosystèmes, du paysage... le tout est de réussir à reconnaître ce qui est des « bonnes pratiques » et à l'encourager...

...(Loiret) : Un propriétaire doit valoriser la multifonctionnalité de la forêt. Quel « suivi » y aura-t-il après Dysperse ?

**Christophe Baltzinger** : on a passé beaucoup de temps à convaincre les propriétaires... il n'y a pas de suivi prévu. On a surfé sur les articles du petit Solognot, le travail d'Yves Froissart, celui de l'ONCFS sur les couloirs et les collisions... le projet Dysperse a été orienté en fonction de notre savoir-faire à Irstea, mais sans un réel débat de société préalable... donc il est normal qu'il puisse y avoir des décalages entre « ce que l'on a fait » et « ce que les gens attendaient » mais qu'ils n'ont depuis toujours pas exprimé malgré les comités de concertation réguliers animés dans le cadre du projet.



Feuilles d'émargement : 1, 2 et 3

①

Comité Concertation 9/07/2015 Domaine du Ciran

Liste des invités	structure/statut	signature
Me. Gasselin	Conseil général 41	excusée
M. Alain Nevière	président FFRandonnée Centre-Val de Loire	excusée
M. Bertrand Hauchecorne	président du Pays Sologne Val Sud	excusé
Me. le maire	Mézieres Lez Cléry	excusé
M. Bernard Divisia	Président du CCAS H. GODRON	excusé <i>bernard</i>
M. Jean Grandchamp des Raux	propriétaire	excusé
Me. Anne Gaborit	mairie Ligny Le Ribault	excusé
Me. Claude Cosandey	propriétaire	excusé
Marie et Raymond Louis	Les amis des chemins de Sologne	excusé
M. Sébastien Botteau	ONF	excusé
M. Vincent Vignon	OGE	excusé
Me. Amandine PLAIRE	CA 41	excusé
M. Alexis Hachette	ONF	excusé
M. François Micheau	DREAL Centre-Val de Loire	excusé
M. Guillaume Bernard	gérant	excusé
M. Antoine de Lauriston	CRPF	excusé
M. François Léveillé	chasseur	excusé
M. Hubert Drouin	FDC 45, propriétaire, Gedef	excusée
M. Frédéric Michau	ONCFS	excusée
Me. Ludivine Doyen	Biotope	excusé
M. Patrick Maréchalle	chasseur	excusé
M. Stéphane Egnell	GIASC des étangs	excusé
M. Eric Lembo	maire de Ménestreau en Vilette	excusé
Me. Chistiane Gombaut	propriétaire	excusée
<b>Liste des invités</b>	<b>structure/statut</b>	<b>signature</b>
M. Gérard Monot	propriétaire ADCHS 18	<i>Gérard Monot</i>
M. Michel Godron	propriétaire et CCAS	<i>Michel Godron</i>

## Comité Concertation 9/07/2015 Domaine du Giran

Liste des invités	structure/statut	signature
M. Yves Froissart	Trans-Formation Consultants	
M. Bertrand Sajaloli	Cedete	
Me. Mathilde Menon	stagiaire Cedete, Université d'Orléans	
M. Christophe Baltzinger	Irstea	
M. Pierre Aucante	Journaliste/Photographe	
M. Marc Laporte	CRPF	
M. Pierre-Edmond Lelièvre	CRPF / ADCCG 45	
M. Pierre Grzelec	DDT 45	
M. Emmanuel Régent	Vice-pdt Sologne Nature Environnement	
Me. Muriel Cesbron	Attelages Solognots	
M. Stéphane Hippolyte	CEN Centre	
M. Simon de la Selle	propriétaire	ABSENT
M. Lombardi	vice-président Pays de Grande Sologne	
H. NIEUWARTS	Maire Marcilly en Villedels	
Mme JORDAIN	DDT 41	
Mme HERNEUN	DDT 41	
P. Brothou-Roux	ONDES 41	
Christine Coles	Maire ISole 45	
Aude BOURON	TRC Centre	
Lesage Céline	FDC 45	
GIMOUET JC	Sologne 45	
Flochel ROUBALAY	CRPF 41	
CEIRIAULT MICHEL	Maire Marcilly en Villedels	
CHICAN Fae'devic	Locataire de Chasse 41 selles "Deni"	
HENRY Christophe		
Valérie ARCY	Pays Grande Sologne	
FLEURY Pierre	MAIRIE DE LA VILLE	

